

**SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
« CHINON, VIENNE ET LOIRE »
EN DATE DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2015
COMPTE - RENDU**

L'an deux mil quinze le lundi 30 novembre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes CHINON, VIENNE ET LOIRE se sont réunis à l'Hôtel de Ville de CHINON (37500), sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Date de la Convocation : MARDI 24 NOVEMBRE 2015

PRESENTS :

M. J. ALBERT - M. J. AUPIC - M. C. BORDIER - M. J.V. BOUSSIQUET - M. B. CHATEAU - M. P. CHARRIER - M. L. CHAUVELIN - M. D. DAMMERY - MME C. DELAGARDE - M. R. DELAGE - M. Y. DESBLACHES - M. J.L. DUPONT - M. D. FOUCHÉ - MME MF. GENET - M. D. GODOY - MME F. GRANDIN - MME M. GREAULT-CHIONNA - M. D. GUILBAULT - M. P. GUILLARD - MME G. HAILLOT - MME F. HENRY - MME C. LEROY - M. M. LESOURD - MME M. LUNETEAU - M. J. MANCEAU - MME T. MERCIER - MME M. MILLET - M. G. MORTIER - M. D. MOUTARDIER - M. V. NAULET - M. M. PAVY - MME C. PERIN BESNARD - M. S. PINAUD - M. M. PLOUZEAU - MME V. POYART - MME I. RAIMOND-PAVÉRO - M. G. THAREAU

ABSENTS EXCUSES :

M. J.L. MARTINEAU avait donné pouvoir à M. Jean-Luc DUPONT
MME C. LAMBERT avait donné pouvoir à M. D.DAMMERY
MME A. CHEVALIER - M. D. HANNEQUART - M. B.SICOT

Monsieur Jean ALBERT est nommé secrétaire de séance.

- Le compte-rendu de la séance précédente (3 novembre 2015) est approuvé.

Présentation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur Jean-Luc DUPONT présente au Conseil le contenu du projet de SDCI élaboré par le Préfet, en application de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Ce projet prévoit la fusion de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire (CC CVL) avec les Communautés de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau, de Sainte-Maure de Touraine, du Bouchardais et du Pays de Richelieu qui formeraient ensemble un nouvel EPCI d'environ 64 000 habitants au 1^{er} janvier 2017.

Il revient sur la question du Bourgueillois qui avait été abordée notamment lors d'une rencontre entre le bureau de la CC CVL et les élus du Bourgueillois.

Aujourd'hui, deux communes se sont prononcées pour rejoindre la CC CVL : Chouzé-sur-Loire et Restigné mais la ville de Bourgueil a choisi la Communauté de Communes Touraine Nord-Ouest.

Monsieur DUPONT revient sur des questions ou des inquiétudes exprimées par des conseillers :

- Le délai : il est effectivement très contraint, mais la mise en œuvre effective des compétences bénéficiera d'un délai de deux ans.

- Le projet de territoire : il est exact que l'on détermine un périmètre avant de travailler sur le contenu (comme cela a déjà été le cas pour les fusions de nos Régions) mais il rappelle que c'est la CC CVL qui détient le plus grand nombre de compétences et donc que son projet sera déterminant.

Il en est de même pour le personnel puisque les quatre autres Communautés de Communes ne regroupent qu'une cinquantaine d'agents alors que la CC CVL en compte plus de 250.

- Les Finances et les dotations : Monsieur DUPONT revient sur la situation des communes après la fusion de 2014, qui ont vu leur potentiel financier augmenter artificiellement ce qui a conduit à des baisses de dotations.

Or, avec la fusion à venir, la situation sera exactement inverse : baisse du potentiel financier des communes, ce qui entraîne le retour des dotations.

Les simulations de la Préfecture montrent également que les communes seraient désormais bénéficiaires du FPIC (Fond de Péréquation Intercommunale et Communale) au lieu d'être contributrice, ce qui représenterait des sommes importantes pour elles.

Pour conclure, Monsieur DUPONT considère que le projet du Préfet est cohérent aux regards des enjeux départementaux et de la réalité territoriale : un Chinonais qui doit exister entre les agglomérations de Tours et Saumur d'une part, les Communautés de Communes du Grand Lochois et du Grand Loudunais d'autre part.

Puis, Monsieur DUPONT demande aux conseillers de donner leur avis.

Monsieur Bernard CHATEAU considère que le projet du SDCI aurait dû intégrer le Bourgueillois, mais vu :

- le vote négatif des autres Communautés de Communes
- la fusion récente de notre collectivité qui en est encore à s'organiser pour assurer ses missions, les élus de Beaumont-en-Véron se prononceront contre ce projet mais souhaiteraient réétudier un projet plus modeste avec le Richelais, les communes du Bouchardais qui le souhaiteraient et Chouzé-sur-Loire.

Monsieur Denis FOUCHE est en accord avec la position de Monsieur CHATEAU, il évoque le problème de la TEOM et renvoie ces projets de fusion au 1^{er} janvier 2020.

Monsieur DUPONT reprend la parole pour affirmer qu'une fusion avec le seul Richelais, sans le Ridellois qui permet « l'accroche » avec l'agglomération de Tours serait inefficace. Il rappelle aussi que la loi NOTRe donne aux Régions la compétence de gestion des fonds européens et que seuls les EPCI de plus de 30 000 habitants seront directement membres des « Conférences Territoriales » avec les Régions et les Départements qui décideront des politiques publique territoriales.

Madame Isabelle RAIMOND-PAVERO intervient pour dire sa compréhension des inquiétudes mais partage l'avis de Monsieur DUPONT sur la nécessité d'avoir le pouvoir de contractualisation avec la Région et donc l'obligation d'avoir une taille suffisante.

Madame Céline DELAGARDE rappelle que trois présidents de communauté de communes sont contre le projet et se demande comment il serait possible de gérer une intercommunalité créée sans consensus. Elle demande quel sera l'avenir du Pays dans le nouveau cadre institutionnel. Enfin, elle considère qu'il faudrait peut-être agir par étape, et pose la question des Communes Nouvelles qui sont en réflexion sur le département.

Monsieur Denis MOUTARDIER pense que le projet ne permet pas de répondre au risque de désertification de certaines parties du Pays du Chinonais et que ce n'est pas la Communauté de Communes fusionnée qui pourra relancer le développement économique, par exemple sur le Richelais.

Monsieur Didier GUILBAULT considère que les inquiétudes sur le calendrier de réalisation sont fondées mais qu'en revanche, il serait malsain de « détricoter » des communautés de communes voisines pour permettre à certaines communes de rejoindre la CC CVL.

Madame Francine HENRY s'interroge sur la notion de poids démographique qui permettrait peut-être d'obtenir des fonds régionaux mais ne garantit pas leur juste répartition sur l'ensemble du nouveau territoire.

Monsieur Vincent NAULET partage les positions de Monsieur CHATEAU et ne souhaite pas que l'on se regroupe avec des gens qui ne le veulent pas.

Monsieur Laurent CHAUVELIN aurait souhaité un SDCI au niveau du Pays et donc avec le Bourgueillois inclus. Il rejoint donc la position de Beaumont-en-Véron.

Après débat, Monsieur DUPONT demande que le Conseil passe au vote qui donne le résultat suivant :

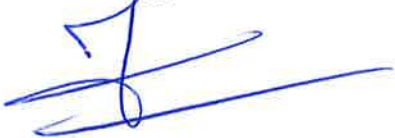
Suffrages exprimés :	39 (37 présents + 2 pouvoirs)
Pour le projet de SDCI :	18
Contre le projet de SDCI :	20
Vote blanc :	1

L'avis du Conseil sur le projet de SDCI est donc négatif.

Fait à Avoine le - 4 DEC. 2015

Affiché à CHINON, AVOINE et CINAIS le - 4 DEC. 2015

Le Secrétaire de séance
Jean ALBERT



Le Président,
Jean-Luc DUPONT

